Discussion virtuelle avec mineure

Par **Babeko**, le **24/12/2015** à **12:46**

Bonjour, j'espère poster dans la bonne section et ne pas faire doublon. Désolé si c'est le cas.

Étant âgé de 30 ans j'ai eu une discussion virtuelle via # Réseau social # avec une mineure de 13 ans. Il n'y a jamais eu aucun problème d'ordre physique ou sexuel. Et j'ai répété à plusieurs reprise qu'il ne se passerait jamais rien de cet ordre à cause de la différence d'âge.

Mais là ou je suis fautif c'est qu'il y'a eu quelques discussions ou nous "jouions" et ça c'est clairement une erreur de ma part. Même si c'est elle qui commençait c'est moi l'adulte et c'est à moi de dire stop. Bon il n'y avait rien de pornographique mais quand même des phrases que je n'aurai jamais du dire du genre "Ah tu as froid il aurait fallu que je vienne te réchauffer". Le fait de dire qu'il ne se passerait jamais rien entre nous me protégeait dans ma tête mais j'ai oublié que c'était juste une enfant et qu'on ne dit pas des choses pareils. Donc clairement fautif. J'ai stoppé par ma décision la relation virtuelle depuis plusieurs mois.

Mais aujourd'hui apparemment la jeune fille le vit très mal et en a parlé à ses parents qui comptent porter plainte.
Je n'ai jamais eu aucun soucis de cet ordre dans ma vie aussi j'aimerai savoir quels sont les risques encourues.

Merci d'avance et désolé pour les personnes que cela va choquer car mon comportement dans cette affaire, sans dépasser la ligne rouge, n'est quand même pas moralement justifiable.

Par **Dragon**, le **24/12/2015** à **14:44**

Bonjour,

la question qui se pose est : pourquoi vous, personne âgée de 30 ans, discutez avec une enfant de 13 ans sur un réseau social?

Personnellement, je trouve cela très étrange.. Et en continuant vous risquez une condamnation pénale (si vous basculez dans le champ d'application de l'art.227-22-1 du code pénal notamment).

Par **Babeko**, le **24/12/2015** à **14:50**

Merci beaucoup pour votre réponse.

A la base c'est une petite que j'avais eu en colo et comme elle est partie en pleurant le dernier jour je lui avait dit "si tu as un probleme tu m'écris". La première de mes erreurs...

Pour la deuxième partie de votre message cela fait des mois que j'ai rompu tout contact. Elle a essayé de me réécrire depuis mais je ne répond pas.

Par **Dragon**, le **24/12/2015** à **15:12**

Si la discussion est restée purement "professionnelle" vous n'avez rien à vous reprocher ; selon moi, d'après la situation que vous avez exposé dans votre premier post, vous n'avez pas dépassé la ligne rouge.

Par **Babeko**, le **24/12/2015** à **15:15**

Si je peux me reprocher d'avoir envoyer des messages déplacé à une mineure. Mais à aucun moment je lui ai proposé une rencontre ou parler de choses pornographiques.
Et au contraire je lui ai répété plusieurs fois qu'il se passerait rien.

Du coup vous pensez que sur le plan pénal je m'expose à peu de risque?

Par **Dragon**, le **24/12/2015** à **16:01**

Si votre seul tord est d'avoir proposé - assez maladroitement - à cette jeune fille de la réchauffer, non ; à ma connaissance, il n'est pas encore interdit pour un majeur de discuter avec un mineur.

Par **Babeko**, le **24/12/2015** à **16:07**

Merci beaucoup en tout cas.

C'était une discussion déplacée quand même qui n'aurait pas du avoir lieu. Mais je pense que le fait d'avoir répété à plusieurs reprises qu'il ne se passerait rien physiquement entre nous va aller dans mon sens.

Mais bon malgré tout je dois à m'attendre je suppose à des désagréments en cas de plainte? Du genre GAV, perquisitions...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Emillac**, le **24/12/2015** à **16:52**

Bonjour,
Et on ne peut rien faire contre les parents irresponsables, qui laissent leur fille de 13 ans vagabonder sur les réseaux sociaux, sans aucune surveillance de leur part, manifestement ???
Une fessée cul nu en public sur la place de la mairie pour la mère et du goudron et des plumes pour le père, ce ne serait pas une bonne idée ?
Ah ben non, ce n'est pas prévu par le Code pénal actuel, zut...
Dommââââââge !
[smile31]

Par **Dragon**, le **24/12/2015** à **16:54**

Ah oui les parents ont également leur tord on l'oublie trop souvent! Mais de nos jours, c'est toujours de la faute des autres ahahah!

Par **Emillac**, le **24/12/2015** à **17:25**

Re,
Ah bon ? Mais, dans un dossier de service-public.fr, je trouve :

"*Retrait de l'autorité parentale.*

Situations de retrait :
L'autorité parentale peut être retirée totalement au(x) parent(s) qui mettent manifestement en danger la sécurité, la santé [s]ou la moralité de leur enfant[/s] :

par de mauvais traitements,
ou par une consommation habituelle et excessive d'alcools ou de drogues,
ou par une inconduite notoire ou des agissements délictueux (les faits doivent être graves),
ou par un défaut de soins ou un manque de direction ([s]maltraitance psychologique, pressions morales, abandon matériel et affectif de l'enfant...).[/s]

On est en plein dedans, là, non ?

Honte à ces parents indignes, scrogneugneu !!!

Bon, je ne vous recopie pas la suite de l'article qui ne m'arrange pas des masses pour ma démonstration...
[smile4]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **iclemeyer**, le **31/12/2015** à **20:05**

Le mieux que tu puisses faire je pense c'est de la jouer profil bas, de garder les messages que vous vous êtes échangés en guise de preuve (notamment ceux ou tu lui dis que ça n'ira pas plus loin) et à la limite, tente de parler à ses parents, de t'expliquer calmement avec eux ? Une phase de conciliation quoi avec témoins histoire de te couvrir. Montre leur les messages en particuliers ou tu limites la casse et vois ce que ça donne ?

Bonne chance...
Mais bon, c'est clair que 30 ans - 13 ans... je ne juge pas, ce n'est pas mon rôle mais c'était pas très malin :/

Par **Jimun**, le **06/01/2016** à **20:33**

Bonjour j'ai parler avec une fille de 14 ans sa a déraper de sa part je n'est jamais dit qu'il aurai rapport en réelle mais il a eu échange de photo de sa part et message coquin même si je n'est jamais proposer elle me menace de porter plainte, je risque quel que chose ?
Merci d'avance

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés